



## MISE EN ŒUVRE D'UN MONUMENT AUX MORTS

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/52

L'an deux mil quatorze, le quatorze août, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 août 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTE* : GONON Florence : procuration à MICHEL Gilbert.

*Secrétaire de séance* : Monsieur BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune ne dispose pas de monuments aux morts pour la France. Seule une plaque commémorative est apposée dans l'église ainsi que dans le secrétariat de la mairie.

Afin de répondre à la demande locale, Monsieur le Maire propose d'ériger une stèle à proximité de l'église.

Une pierre en granit, d'une hauteur de 2m et largeur de 80cm est fournie gracieusement par un administré. Reste à l'installer et à faire mentionner les noms des défunts.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

DECIDE d'ériger un monument aux morts à proximité de l'église au village.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

B. MICHEL

